

## RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE DE TRIAL - saison 2009

<b>Président</b>	<b>COUTARD</b>	<b>Claude</b>	21 Route de St Pierre	69780 TOUSSIEU	04.72.48.05.72
<b>Membres</b>	<b>ALBERTIN</b>	<b>Olivier</b>	Les Routes 58 Chemin de Trelin	38470 BEAULIEU	
	<b>CHARVET</b>	<b>Patricia</b>	Les Maisons Neuves	38160 ST SAUVEUR	
	<b>COUTAZ REPLAN</b>	<b>Pascal</b>	628 Route de la Buisse	38500 COUBLEVIE	
	<b>DARVE</b>	<b>Stéphane</b>	559 Route de Preydières	38410 VAULNAVEYS LE BAS	
	<b>FINIELS</b>	<b>Jean</b>	MARSOU	07340 THORRENC	
	<b>HUDRY</b>	<b>Jules</b>	921 Route des Riondes	74220 LA CLUSAZ	
	<b>LANIEL</b>	<b>Christian</b>	14 Chemin des Noisettes	42700 FIRMINY	
	<b>MARTIN</b>	<b>Pierre</b>	49 Rue des Allobroges	73130 LA CHAMBRE	

### ARTICLE 1 - DEFINITION

La Ligue Motocycliste Dauphiné Savoie met en compétition pour l'année 2009, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre, un Championnat de Ligue ouvert à tout pilote licencié dans un club de la Ligue. Les épreuves seront tracées dans l'esprit des débuts du trial pour le franchissement des zones naturelles.

S3 – S4 => zones pouvant se franchir sans nécessiter l'utilisation de l'embrayage.

S2 – S1 => pas de marche sans élan.

Celui-ci devra :

- remplir l'O.G.L. 2009 qui lui est remis avec son formulaire de demande de licence annuelle.
- Verser un forfait de 20 € (à l'ordre de la Ligue réservé à la Commission Trial). Ce règlement devra accompagner la demande de licence de la saison 2009 et devra IMPERATIVEMENT parvenir à la Ligue avant la première épreuve pour pouvoir être classé au Championnat. Les catégories Educatives sont dispensées de ce versement.

**RAPPEL : Les jeunes jusqu'à 18 ans (âge du permis de conduire des grosses cylindrées) ne peuvent piloter, en compétition, qu'une moto de 125cm<sup>3</sup>.**

### ARTICLE 2 – NIVEAUX ET CATEGORIES

On entend par NIVEAU, la difficulté technique de la zone : S1 – S2 – S3 – S4

On entend par CATEGORIE, les âges, sexes et âges des motos.

#### CHAMPIONNAT DE LIGUE

##### **Seniors 1**

⇒ Les pilotes inscrits sur les listes de notoriété F.F.M.

⇒ Tout autre pilote le désirant.

##### **Seniors 2**

⇒ Les pilotes inscrits sur les listes de notoriété F.F.M.

⇒ Les Seniors 3 et Open désirant « monter ».

##### **Seniors 3 +**

##### **Seniors 3**

⇒ Tout pilote adulte.

⇒ Les Seniors 4 désirant « monter ».

⇒ Les MT1.

##### **Seniors 4 (appellation officielle : initiation)**

⇒ Tout pilote adulte, minime, cadet, espoir.

⇒ Les MT2 et MT3 sur un parcours raccourci et parfois simplifié.

##### **Féminines**

⇒ Tous les niveaux leurs sont ouverts S1 – S2 - S3 – S4.

##### **Espoir (16-17 ans)**

⇒ S1 ou S2 ou S3 ou S4.

##### **Cadets (14-15 ans)**

⇒ S1 ou S2 ou S3 ou S4 (licence Nat. Compétition Cadet Trial : TCC).

##### **Minimes (12-13 ans)**

⇒ S1 ou S2 ou S3 ou S4 (licence Nat. Compétition Minime Trial : TCM).

##### **Benjamin (9 à 11 ans) (MT1)**

⇒ S3 ou S4 et moto < 80cm<sup>3</sup>.

##### **Educatif (6 à 8 ans) (MT2 et MT3)**

⇒ 6 zones S4 parmi les plus faciles –moto < 80cm<sup>3</sup> Pilotes accompagnés.

**Attention :** La licence NET ne permet aucune compétition.

### ARTICLE 3 - ATTRIBUTION DES POINTS

BAREME				
1e	20 pts	5 <sup>e</sup>	11 pts	Puis un point de moins par place jusqu'au 15 <sup>ème</sup> inclus qui marque 1 point
2e	17 pts	6 <sup>e</sup>	10 pts	
3e	15 pts	7e	9 pts	
4e	13 pts			

Départage des ex æquo selon les règles du Championnat de France.

## ARTICLE 4 – TITRES ET RECOMPENSES

### SERONT RECOMPENSES :

Les 3 premiers des classements scratch dans les niveaux S1 – S2 – S3 – S4,  
Le 1<sup>er</sup> des catégories Seniors – Espoirs – Cadets – Minimes – Benjamins – Educatifs – S3+ et Féminines

### CHAMPIONNAT DE FRANCE, sur délégation de la F.F.M.

EXPERT	MINIMES
OPEN	CADETS
SENIOR 1	ESPOIRS
SENIOR 2	

## ARTICLE 5 - ÉPREUVES COMPTANT POUR LE CHAMPIONNAT DE LIGUE DAUPHINÉ SAVOIE ET MODALITÉS

Les 7 Trials suivants, inscrits pour le Championnat 2009 sont tous prévus en terrain fermé (en cas contraire, ils ne seraient pas retenus pour le classement du Championnat).

Dates	Capa.	Lieu	Dép	CLUBS	Délégués
22 Février	NAT	COLOMBIER LE VIEUX	07	TC LA BURLE	Christian LANIEL
26 Avril	NAT	ST PANTALEON LES VIGNES	26	R.T.F. 26	Claude COUTARD
17 Mai	NAT	ST ETIENNE DE CROSSEY	38	TRIAL SPORT AVENTURE	Claude COUTARD
31 Mai	NAT	LA CLUSAZ	74	A.M.V. 74	Marc DEGLI
21 Juin	NAT	SUSVILLE	38	R.T.F. 38	Pascal COUTAZ REPLAN
20 Septembre	NAT	ROCHEPAULE	07	MC ROCHEPAULE	Jean FINIELS
18 Octobre	NAT	ST ANTOINE	38	ASM ST ANTOINE	Christian LANIEL

**Modalités de classement :** pour figurer au classement il faut avoir couru au moins 3 épreuves. Le classement sera établi sur la totalité des épreuves. Toutefois le résultat d'un pilote courant le trial organisé par son Club ne lui sera pas comptabilisé et il ne sera pas classé dans cette même épreuve. En compensation, en fin de saison il lui sera ajouté la moyenne de tous ses autres classements.

## ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS – CONTRÔLES - SANCTIONS

### 1) Engagements :

Montant = 24 € pour les adultes (18 € pour les jeunes) dont les bulletins d'inscriptions parviennent à l'organisateur au moins 1 semaine avant l'épreuve. Engagement le jour de l'épreuve = 30 € pour tous.

### 2) Contrôles administratifs

Ouvert 1 H avant le 1<sup>er</sup> départ.

Clos 1 H après le dernier départ théorique.

Les concurrents doivent présenter :

- licence de l'année en cours
- permis de conduire ou CASM
- carte grise
- assurance

**Attention :** l'assurance de l'organisateur ne couvre le pilote que sur le parcours de l'épreuve et dans les horaires de la course.

### 3) Contrôle technique

Celui-ci sera installé juste avant la table de remise des cartons de pointage afin que les concurrents puissent s'y présenter juste avant leur départ. Il portera sur les points essentiels de sécurité de la moto (embouts de guidon, de leviers, protection d'origine de la transmission, coupe circuit) sur l'efficacité du silencieux et la protection du pilote (casque homologué et pantalon en tissu renforcé).

### 4) Pénalisations

Pour la définition complète des fautes, consulter le règlement fédéral : Articles 11.1 et 11.2

### 5) Sanctions : voir article 13 du règlement fédéral concernant le carton jaune.

Falsification de fiche de pointage :

- exclusion de l'épreuve et du Championnat,
- traduction devant le conseil de discipline pour d'éventuelles sanctions plus importantes (retrait de licence).

### 6) Nouveautés :

- Protection dorsale et ventrale conseillées (voir règlement Championnat de France 2009).
- Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental.
- Un bidon de récupération des huiles doit être mis à disposition sur le terrain.

## ARTICLE 7 - ORGANISATION SUR LE TERRAIN

### 1) Couleurs et dimensions de fléchage

Dans un souci d'uniformisation, on doit adopter les couleurs de flèches déterminées par la Commission Nationale de Trial pour les Championnats de France :

- Expert : ROUGE
- Senior 1 : BLEU
- Senior 2 : VERT
- Senior 3 : JAUNE
- Senior 4 : NOIR OU BLANC

Pour les Experts désirant participer : zone rouge spécifique ou zone S1 rendue plus difficile par une variante rouge.

Une couleur différente (ORANGE) est souhaitable pour les liaisons. Toutefois, s'il n'y a pas d'expert, le ROUGE reste disponible à cet effet.

**IMPORTANT :** Les dimensions des flèches de zone ne doivent pas être inférieures à 150 x 100.  
Il est important que les flèches de liaison soient plus grandes.  
La couleur rouge ne doit absolument pas être utilisée pour le tracé S4.

## 2) Parcours : 12 zones minimum par tour

Pour tous les niveaux : 2 ou 3 tours, aux choix. Deux résultats seront retenus pour le classement. Celui du 1<sup>er</sup> tour et le meilleur des deux suivants (mais on est classé si on n'effectue que 2 tours).

## 3) Temps

Pas d'heure de départ imposée, mais un temps global de 6 H pour tous, avec un délai supplémentaire de 20 minutes.

Pendant ce délai => 1 point par minute de retard.

Au delà de 20 minutes => hors course.

L'heure de départ du concurrent est notée au dos de son carton de pointage du 1<sup>er</sup> tour.

L'heure d'arrivée est notée sur le carton du dernier tour.

## 4) Horaires

1<sup>er</sup> départ 9 H – dernière limite de départ 11 H.

Tout concurrent retardataire désirant partir après l'heure limite (avec un délai maximum d'une heure) sera considéré comme parti à cette heure limite.

# ARTICLE 8 - REGLES ET OBLIGATIONS pour les Clubs organisateurs – Responsabilités diverses

## 1) Formalités administratives :

Dossier comprenant :

- lettre de demande d'autorisation d'organisation,
- règlement particulier basé sur celui du Championnat de France,
- plan,
- engagement de prise en charge des services d'ordre et de secours,
- engagement de souscrire les assurances A.C.D. (modalité simplifiée avec A.M.V.).

A envoyer 3 mois avant l'épreuve à :

- Préfecture (ou Sous-préfecture),
- Service de Protection d'incendie du département,
- Ligue Moto Dauphiné Savoie qui transmet à la F.F.M.

Ceci constitue le dossier minimum. Certaines Préfectures sont plus exigeantes, bien se renseigner.

## 2) Formalités financières :

**Attention** : Tous les Clubs ayant des licenciés trial parmi leurs adhérents et n'organisant aucune épreuve (que ce soit en trial ou dans n'importe quelle autre discipline) sont tenus de verser la participation de 75 € en début d'année pour le fonctionnement de la Commission.

3) Obligations Sportives :

- 1 Directeur de Course
- 1 Commissaire Technique
- 3 Commissaires Sportifs
- 4 Commissaires de Zone (OZT)

**de Sécurité** : Celles-ci sont variables suivant les départements. Consulter sa Préfecture.

- 1 ou 2 motos ouvrees avec des pilotes qualifiés
- 1 ou 2 motos balai avec des pilotes qualifiés (très important)

## 4) Responsabilités :

=> Le Directeur de Course et le Président du Club organisateur sont civilement responsables.

Un Directeur de Course peut s'opposer au départ d'une épreuve si toutes les sécurités ne sont pas en place.

=> La Commission de Trial de la Ligue :

- établi le règlement du Championnat,
  - accorde le visa d'organisation au niveau de la Ligue,
  - homologue les résultats du Championnat en fin de saison,
  - révisé et modifie éventuellement les règlements pour l'année suivante.
  - délègue sur les épreuves un représentant qui vérifie que toutes les règles définies dans le présent règlement sont correctement appliquées en particulier le versement des 20 € en début de saison. En cas de non-respect de celles-ci il demande au Président du club et au Directeur de Course de procéder immédiatement aux corrections nécessaires. En fin d'épreuve, il a la charge de vérifier que le rapport de clôture comporte bien toutes les signatures des Officiels ODC – OCS. Il vérifie que les licences « une manifestation » soient bien établies et regroupées. Il rappelle qu'elles doivent être réexpédiées à la Ligue accompagnées de la somme correspondante en même temps que les classements. Il s'assure que ceux-ci seront bien rédigés sur le modèle type envoyé par la Ligue.
- Ce délégué officiel est le Président du jury et adresse un compte rendu précis à la Commission si besoin est.

## 5) Matériel : Des pinces de pointage sont à la disposition des Clubs auprès de Christian DEMONTEIL

664 Chemin des Trousses - 07300 TOURNON SUR RHONE - Tél. : 04.75.08.20.99 - mobile : 06.08.83.06.74 -

Fax : 04.75.07.03.91

Perte d'une pince = 77 €.

## 6) Rapport de clôture et établissement des classements de Ligue :

Bien faire apparaître les points qui, seuls, permettent de juger le niveau de l'épreuve et des pilotes, et distinguer les ex-aequo par le nombre de « zéro » et éventuellement de « un ».

Le classement du Championnat de Ligue est à établir selon le tableau modèle reçu avec le bulletin d'engagement modèle. Il est impératif de s'y conformer scrupuleusement afin de faciliter la tenue à jour des classements en cours de saison et l'établissement du classement définitif. Il est également impératif d'utiliser le bulletin d'inscription modèle avec les informations inscrites au dos. Un contrôle très précis des bulletins d'inscription doit être effectué par les personnes affectées à ce poste. Ceux-ci doivent être écrits très lisiblement. Les faire recommencer si nécessaire. Faire très attention également à la validité des licences « jeunes ».

Rapport de clôture et classement du Championnat de Ligue sont à envoyer en 3 exemplaires au secrétariat de la Ligue dans les quinze jours suivant l'épreuve. En cas de retard, une pénalité de 77 € sera appliquée.

#### 7) **Congrès :**

En fin d'année, toutes les commissions sportives de la Ligue se réunissent pour faire le point sur la saison écoulée et envisager la saison suivante. Il est donc important que tous les Clubs organisateurs d'une épreuve de Championnat soient représentés à leur Commission afin d'y apporter critiques et propositions. Vous trouverez la composition de celle-ci à la première page du présent règlement.

Les Clubs actuellement non représentés sont invités à proposer un candidat afin que celui-ci soit officiellement retenu par le Comité Directeur de la Ligue.

### ARTICLE 9 - **CALENDRIER DES EPREUVES DIVERSES saison 2009**

- **CHAMPIONNAT DU MONDE**      **12-13/09/2009**                      **Isola 2000 (06)**

- **COUPE DES PROVINCES**      **27/09/2009**                      **Bréal (35)**

Les Pilotes retenus par la Commission pour y représenter la Ligue, perçoivent une indemnité forfaitaire variable en fonction de l'éloignement de cette épreuve.

<b>CHAMPIONNATS</b>	<b>DE FRANCE ADULTES</b>	
22 Mars	LE PUY ST REPARADE	13
12 Avril	3 JOURS DE L'INDRE	36
19 Avril	SENEZ	04
03 Mai	SCAER	29
21-24 Mai	4 JOURS DE L'AVEYRON	12
14 Juin	COLOMBIER LE VIEUX	07
05 Juillet	VALDEBLORE	06
12 Juillet	4 JOURS DE LA CREUSE	23
23 Août	CAHORS TRIAL URBAIN	46

<b>CHAMPIONNATS</b>	<b>DE FRANCE JEUNES – FEMININS et EDUCATIF</b>	
19 Avril	SENEZ	04
03 Mai	SCAER	29
31 Mai	CHALLONNES	49
14 Juin	COLOMBIER LE VIEUX	07
05 Juillet	VALDEBLORE	06

Pour confirmation des dates, se référer au règlement du Championnat de France 2009.